



NOUVEAU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

La Ville signe une entente avec la SPCA Roussillon

Saint-Basile-le-Grand, le 5 mars 2021 – À la séance ordinaire du 1^{er} février dernier, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a octroyé un contrat à la SPCA Roussillon pour les services de gestion animalière sur son territoire pour les trois prochaines années, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

L'entente avec l'organisme sans but lucratif et de bienfaisance permet d'offrir plusieurs nouveaux services aux citoyens :

- Service téléphonique concernant les animaux perdus, trouvés, blessés ou décédés
- Prise en charge des animaux errants (chiens, chats ou tout autre petit animal domestique)
- Prise en charge des abandons d'animaux, aux frais du citoyen qui procède à l'abandon
- Prise en charge de tout petit animal sauvage blessé, malade ou non sevré
- Location de cage trappe pour la capture de chats errants
- Récupération de petits animaux décédés sur le territoire (chien, chat, raton laveur, mouffette, etc.)
- Service d'adoption
- Service de micropuçage à coût réduit
- Conseils et références pour l'effarouchement et la prévention des animaux sauvages
- Stérilisation de chats errants | Programme de Capture-Stérilisation-Retour-Maintien (CSRM)

La SPCA Roussillon a aussi le mandat de voir à la gestion des médailles pour les chiens. **Est-ce que vous saviez que tout chien doit porter une médaille?** Communiquez avec un membre de leur équipe par téléphone au 450 638-9698 ou par courriel à info@spcaroussillon.com afin de connaître tous les détails relatifs à cette démarche. Le coût de la licence est de 25 \$ par animal, renouvelable annuellement.

Finalement, en vertu de cette entente, la SPCA Roussillon prend aussi en charge les chiens potentiellement dangereux, à la demande de la Ville ou de la RIPRSL. Ainsi, elle s'occupe de toutes les procédures pour l'application de la loi P-38.002 auprès des citoyens, notamment pour la prise de rendez-vous, l'évaluation des chiens par un vétérinaire et la production de rapports de dangerosité.

Une urgence?

En tout temps, vous pouvez contacter la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) au 450 536-3333 pour une urgence concernant un animal. La Régie a une ligne directe pour joindre l'équipe de patrouille de la SPCA Roussillon, et ce, en tout temps.

Vous désirez en savoir davantage?

Consultez le site de la SPCA Roussillon au spcaroussillon.com afin d'obtenir plus d'information sur les services et les programmes offerts ainsi que des conseils.

La réglementation municipale - En bref !

La présence d'animaux domestiques à l'intérieur du périmètre urbain est encadrée par une réglementation municipale que chaque propriétaire d'animal ou son gardien est tenu de respecter.

La présence d'un animal errant est interdite sur toute place publique et sur toute propriété privée, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant. Un gardien ne peut abandonner un ou des animaux dans le but de s'en défaire.

Chat

Il est interdit de garder plus de trois chats à la fois par unité de logement (ne s'applique pas à un gardien demeurant dans une zone agricole).

Chien

Il est interdit de garder plus de deux chiens à la fois par unité de logement. Aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien, et ne peut en aucun moment être laissé seul.

Le gardien doit enlever immédiatement de toute place publique ou propriété privée de façon hygiénique les matières fécales de son animal. De plus, il doit faire en sorte que son chien ne trouble pas la paix en aboyant ou hurlant.

Poule

Les poules sont considérées comme des animaux de ferme et ceux-ci sont interdits, sauf en zone agricole.

Consultez le site Web municipal au villesblg.ca/animaux pour connaître l'ensemble de la réglementation en vigueur.

- 30 -

Source : Marie-Eve Thibodeau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | me.thibodeau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca